

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL :**

**séance du 30 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le trente novembre à vingt heure trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

**Etaient présents :** MM. DELCOUSTAL Gérard, Mme VERHAEGHE Carole, M. MEYER Philippe, Mme TRAMOND Odile, M. LEUGE Jean-Jacques, Mmes BEZIADE Véronique, LUNG Florence, ÇUBIAT-RYNIKER Sonia, VERMANDE Chantal, MM. DOMANGE Christophe, GIRAUDEAU Lionel, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, MM. DESON Benoit, SERE Vincent, Mme LE GALLOU Alexandra, M. COUTENCEAU Christian, Mme DELMAS Annie, M. MAZERES Philippe, Mmes AUDRIN Maya et BAYLE Emilie.

**Etait excusé :** M. LAJOIE Michel

Madame Alexandra LE GALLOU est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire suivantes :

- *Décision n°06/2020 du 21/10/2020 portant sur la reprise de concession au cimetière de M. CHAUMET Claude.*
- *- Décision n° 07/2020 du 21/10/2020 portant sur la reprise de concession au cimetière de Mme CHAUMET Monique.*
- *- Décision n° 08/2020 du 21/10/2020 portant sur la reprise de concession au cimetière de M. et Mme EL BASRI Miloud.*
- *- Décision n° 09/2020 du 05/11/2020 portant sur le renouvellement de la convention avec la SAFER portant sur la mise à disposition de terrains.*

### **0011120 – Rapport d'activité 2019 du S.I.T.S. d'Aiguillon et de Port Ste Marie**

Rapporteur M. DOMANGE

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 élaboré par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port Ste Marie (SITS).

### **0021120 – Approbation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.)**

Rapporteur M. DOMANGE

**Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45), la commune a mandaté le bureau d'étude AGORACITE pour élaborer le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**

(P.A.V.E.) de Clairac. Ce document précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus sur la voirie et les espaces publics, le bureau d'étude AGORACITE a élaboré le P.A.V.E. de Clairac en réalisant un « DIAGNOSTIC » et des « PROPOSITIONS d'ACTION ».

Ces documents sont complétés de modifications proposées par la commission travaux de la nouvelle équipe municipale :

Faire passer de priorité 2 à priorité 1 : la rue Reilhac (la R.D. 911 entre la mairie et la Place Viçoze)  
La route de Villeneuve (la R.D. 911 depuis son intersection avec l'Avenue de la Libération jusqu'à la Maison de santé)  
La route de Bourran, quartier de Longueville (R.D. 146 depuis le pont jusqu'à la limite avec la commune de Bourran)

Faire passer de priorité 1 à priorité 2 : Bellevue, Faugeron, la Glacière, rue du 19 Mars, et rue Henriette Paget

La priorité 1 se composerait donc comme suit :

La rue Reilhac (la R.D. 911 entre la mairie et la Place Viçoze)  
La route de Villeneuve (la R.D. 911 depuis son intersection avec l'Avenue de la Libération jusqu'à la Maison de Santé)  
La route de Bourran, quartier de Longueville (R.D. 146 depuis le pont jusqu'à la limite avec la commune de Bourran)  
Le centre ancien  
La Plage

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune de Clairac assorti des modifications proposées.

## **0031120 – Délibération portant institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et relative aux modalités de réalisation des heures complémentaires.**

Rapporteur M. MEYER

Considérant que le personnel de la commune de Clairac peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du maire,

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 24 novembre 2020,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

D'instituer des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) au profit des agents fonctionnaires et contractuels de droit public de catégories C et B au bénéfice des emplois dont les fonctions nécessitent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires seront prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur. Elles ne pourront être indemnisées dans les conditions réglementaires que sur décision favorable du maire.

Ne donneront lieu à indemnisation que les heures effectivement réalisées et non récupérées.

## **0041120 – Dons d'ouvrages désherbés de la médiathèque à des associations caritatives.**

Rapporteur Mme TRAMOND

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** la médiathèque de Clairac à faire don des livres désherbés aux associations caritatives qui souhaiteraient les revendre pour soutenir leurs projets financiers.

**FAIT DON** à l'association clairacaise « Les Corps de raid », de tout ou partie du désherbage 2020 pour financer son projet de participation au Raid des Alizés en faveur de l'association « Inès est Cap ».

\* \* \* \* \*